

Commissions élargies annonciatrices du conseil Communautaire.

Madame la Présidente a souhaité réunir les conseillers communautaires « volontaires » pour évoquer lors de deux commissions élargies :

Les tarifs du délégataire Eaux de Normandie et la mise en œuvre de la taxe de séjour

Concernant les surtaxes délégataires eaux de Normandie, il s'agit d'une clause de rencontre au tiers du contrat pour recaler les questions d'assiette eau et assainissement mais également intégrer le dispositif réglementaire nouveau (Brottes, Waksman, Hamon) avec le principe du construire sans détruire. Les élus ont approuvé les projets d'avenant en les assortissant d'un meilleur service réservé à la clientèle, de l'achèvement de la télé relève, de l'amélioration sensible des performances du réseau d'eau, du renouvellement programmé.

Rencontre avec les logeurs : Une centaine de personnes a répondu présent à l'invitation de la Comcom, de Madame Millet maire d'Etretat, de Pierre-Antoine DUMARQUEZ pdt de l'Office de tourisme d'Etretat.

La Loi Notre a doté la Comcom de la compétence promotion du tourisme. La Comcom a délégué cette valorisation du territoire à l'office de tourisme d'Etretat. Les logeurs ont souhaité que les tarifs trois et quatre étoiles soient revus à la baisse. L'idée originelle était de calquer la grille communautaire sur celle de la Codah. Madame la Présidente a indiqué qu'elle soumettrait ce dispositif de baisse modérée lors d'un tout prochain conseil communautaire du 18 décembre ; Il est apparu que les enjeux touristiques donc économiques sont forts et méritent la mobilisation de chacun des acteurs. Les loueurs attendent une véritable politique de promotion, d'accueil, d'animation à la mesure du nouveau territoire, c'est le défi de cette nouvelle compétence que l'Office de Tourisme et la Comcom entendent relever



